



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Conseil Communal

Rapport de la Commission d'urbanisme (CU) au préavis 10/2018
Demande de crédit de CHF 29'000'000.— pour la construction d'un nouvel
établissement scolaire intercommunal pour les élèves de 5P é 8P l' AISGE

Monsieur le Président
Mesdames, Messieurs,

La CU s'est réunie en date du 22 juin 2018 en présence de
M. Nicolas Ray, municipal. Nous le remercions pour ses explications détaillées et sa
disponibilité.

Commentaires généraux :

La CU n'a pas vocation à se prononcer sur la dépose d'un recours auprès de la cour
de droit administratif et public du Tribunal cantonal concernant la demande de
permis de construire.

La commission ad hoc s'est prononcée sur la pertinence d'un investissement. La CU
se prononce sur les aspects techniques de ce présent préavis.

Se basant sur une étude sommaire statistique de projets similaires et en référence à
l'audit des projets de constructions scolaires pour l'enseignement obligatoire de la
cours des comptes du Canton de Vaud (12 juin 2015) nous pouvons faire les
constations suivantes :

- Au regard d'écoles similaires le projet présente un volume supérieur à la
moyenne pour le même type de programme ce qui est la conséquence du
choix du jury du concours d'architecture,
- Le prix au m2 du projet est toutefois dans la moyenne basse des projets du
Canton de Vaud,
- Ceci s'explique par les prix du devis consolidé par CFC qui sont des prix du
marché compétitif,

On suggère à la Municipalité de négocier les honoraires des mandataires à la
baisse.

Propositions d'amendements :

Aucune



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Conclusions :

Après avoir pris connaissance du Préavis Municipal no. 10/2018 et en avoir débattu, la commission a conclu à son acceptation tel que proposé par la Municipalité.

Arzier-Le Muids le 22 juin 2018

La Commission ad hoc:

M. Frédéric Boy (RAPPORTEUR)

M. Philippe Fouchault

M. Hervé Grossrieder

M. Flavio Boscardin

M. Benoit Zbinden

Excusé

Excusé